

**Alphonse PROFFIT**  
**15 Bv Anatole France**  
**45 200 Montargis**  
**06.64.23.61.18**  
**alphonse@montar.fr**

**Agglomération Montargoise**

*Montargis le 5 décembre 2023*

**Objet : conseil communautaire du 5 décembre 2023 amendement point n°15**  
**Modification de la composition des commissions permanentes de l'Agglomération**  
**Montargoise**

Monsieur le Président

Comme vous l'aviez déclaré, j'ai demandé à la mairie de Montargis de me transmettre les convocations et compte rendu de toutes les commissions thématiques de l'agglomération. Ce qui est fait.

Cependant il y'a des loupés. Par exemple, je n'ai pas reçu de convocation pour la commission du DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE du 17 novembre qui m'intéressait.

C'est pourquoi je propose l'amendement qui vise à ajouter le paragraphe suivant au texte de la délibération :

« Tout conseiller communautaire qui en fait la demande au président de l'agglomération sera automatiquement membre, sans droit de vote, des commissions thématiques de son choix. Il sera notamment intégré dans toutes les communications à destination des membres de la commission »

Vous remerciant de bien vouloir transmettre cet amendement à tous les élus et de le soumettre au vote lors du conseil d'agglomération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Cordialement

Alphonse PROFFIT